

DEMANDE D’AFFECTATION ET/OU D’ANNULATION D’UN VÉHICULE AU SERVICE DES TAXIS

À transmettre au secrétariat du Service intercommunal des taxis à l’adresse sit@lausanne.ch
(avant la prise du rendez-vous pour la présentation du véhicule)

IMPORTANT : Tout changement doit être préalablement annoncé à la Police cantonale du commerce.

Nom et prénom de l’exploitant-e ou raison sociale :

Adresse :

NPA/ Localité :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

AFFECTATION D’UN NOUVEAU VÉHICULE AU SERVICE DES TAXIS

N° d’immatriculation :

Hybride

Électrique

Marque et modèle du véhicule :

Date d’affectation au service des taxis :

Documents à joindre au formulaire (en format PDF) :

- Copie du permis de circulation
- Copie du certificat de conformité pour tachygraphe
- Copie du certificat d’étalonnage du taximètre
- Contrat d’achat du véhicule
- Contrat de bail de la place de parc

Pour les **changements de véhicule**, une facture d’un montant de Fr. 50.- (les véhicules électriques en sont dispensés) sera envoyée par courrier en même temps que la nouvelle carte taxi, après contrôle du véhicule.

Pour l’**enregistrement d’un véhicule supplémentaire**, une facture d’un montant de Fr. 100.- (les véhicules hybrides et électriques en sont dispensés) sera envoyée par courrier en même temps que la nouvelle carte de taxi, après contrôle du véhicule.

ANNULATION D’UN VÉHICULE DU SERVICE DES TAXIS

N° d’immatriculation :

Marque et modèle du véhicule :

Date de l’annulation du véhicule :



La carte de taxi doit être restituée à l’autorité sans délai.

Lieu et date :

Signature :